

CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE ORDINAIRE
N°2
DU MARDI 22 NOVEMBRE 2022

	Présent	Excusé	Absent	SUPPLEANT
PERSONNEL DE DIRECTION				
Principale - Mme HERAUD	X			
Principale Adjointe - Mme DEFONTAINE	X			
Gestionnaire - Mme QUILLET	X			
Directrice SEGPA - Mme LELONG	X			
CPE - Mme BRUNET	X			
REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES				
Mme CHARPENTIER Virginie		X		Mme GUINAU-DEAU
Mme ROCHETEAU Stéphanie	X			
Mme RUSTAN Caroline				Mme BILLY
Mme BARRÉ Caroline	X			
Mme DUVAL Gwénaëlle	X			
Mme BAUDET Amélie		X		
Mme HEUDE Cindy				
REPRESENTANTS DES PERSONNELS D'ENSEIGNEMENT ET D'EDUCATION				
Mme CAILLAUD Christelle	X			
Mme LEFEBVRE Gisela		X		
Mme DUPRAT Séverine	X			
Mme HUBERT Lolita	X			
M. GUILLAUD Stéphane	X			
Mme AUTEFORT Martine	X			
Mme TANG Sabrina	X			
REPRESENTANTS DES PERSONNELS ATSS ET ATTEE (aucun agent élu - 1 seul candidat s'est présenté)				
REPRESENTANTS DES ELEVES				
M. GIRARDIN Jules	X			
Mme STAELENS Laly	X			
M. CHARBONNEAU Ryan	X			
REPRESENTANTS DE LA COMMUNE				
Mme LERSTEAU Patricia		X		
M. GAIGNEUX Yannick	X			
REPRESENTANTS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL				
Mme GABORIAU Alexandra		X		
M. GUIBERT Cyrille		X		
PERSONNALITE QUALIFIEE				
/				
AGENT COMPTABLE				
M. NGUYEN-QUAN Nicolas	X			

Le quorum étant atteint, Madame HERAUD, Principale, ouvre la séance à 18 h 00. Y membres participent à ce conseil d'administration.

Mme CHARPENTIER, représentante des parents d'élèves, assure le secrétariat de séance.

Madame HERAUD propose un tour de table pour une présentation de tous les membres, en raison du renouvellement des représentants (parents, élèves et personnels). Elle précise que lorsque le vice-président du Conseil de Vie Collégienne (C.V.C.) sera élu, il sera invité à chaque séance du CA : cette décision avait été votée lors de la séance du 24 novembre 2020.

1 - APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Approbation du PV du CA précédent.
2. Approbation du règlement intérieur du CA (annexe 1).
3. Installation du CA, des conseils et commissions (annexes 2 et 3).
4. Bilans d'activités et financier de l'Association Sportive + FSE
5. Décisions budgétaires modificatives.
6. Budget 2023.
7. Tableau des sorties.
8. Budget et programme des deux échanges scolaires.
9. Autorisation de signature pour les conventions et contrats 2023.
10. Contrats et conventions :
 - Contrat SACEM
 - Convention Collège CNED
 - Convention AROEVEN
 - Charte de prêt de matériel numérithèque CANOPE
 - Convention RPH avec le Département
11. Questions diverses.

Madame HERAUD ajoute deux points à l'ordre du jour :

- Charte des voyages et acte d'engagement
- Programme du voyage en Irlande + participation des familles + échéancier.

1 - APPROBATION DU PROCES VERBAL DU C.A. PRECEDENT

Mme la Principale soumet au vote le procès-verbal du Conseil d'Administration du 29 septembre.

Votants	Pour	Contre	Abs./Blanc/Nul
20	19	0	1

Le conseil d'administration adopte le procès-verbal du C.A. du 29 septembre 2022.

2 - APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU C.A.

Mme la Principale lit les articles du règlement intérieur du Conseil d'Administration envoyé avec la convocation puis soumet au vote ce règlement intérieur (annexe 1).

Depuis l'année scolaire 2019-2020, à la demande des représentants des personnels, les titulaires et les suppléants sont destinataires des convocations avec les pièces jointes. Ainsi, lorsqu'un suppléant remplace un titulaire, il dispose de toutes les informations nécessaires.

Depuis l'année scolaire 2021-2022, à la demande d'un représentant des personnels d'enseignement et d'éducation, les documents sont transmis aux élèves élus au format papier.

Votants	Pour	Contre	Abs./Blanc/Nul
20	20	0	0

Le conseil d'administration adopte le règlement intérieur du Conseil d'Administration.

3- INSTALLATION DES COMMISSIONS ET CONSEILS

Mme la Principale soumet au vote les représentants pour chacune des commissions (annexe 2).

CONSEIL DE DISCIPLINE

Votants	Pour	Contre	Abs./Blanc/Nul
20	20	0	0

Les membres du conseil de discipline sont élus à l'unanimité.

COMMISSION D'HYGIENE ET DE SECURITE

Votants	Pour	Contre	Abs./Blanc/Nul
20	20	0	0

Mme la Principale rappelle que la constitution de la commission d'hygiène et de sécurité n'est pas obligatoire en collège, mais l'est quand il y a une SEGPA. Mme la Principale a réuni la dernière fois la CHS pour la validation du protocole sanitaire en mai 2020.

Les membres de la commission d'hygiène et de sécurité sont élus à l'unanimité.

COMITE D'EDUCATION A LA SANTE ET A LA CITOYENNETE

Votants	Pour	Contre	Abs./Blanc/Nul
20	20	0	0

Les membres du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté sont élus à l'unanimité.

6 rue de la Plaine - BP 63
85111 CHANTONNAY CEDEX

Mme la Principale informe les membres du CESC que la première réunion est prévue le mardi 6 décembre à 18 h 00.

La liste des membres du conseil pédagogique, du Conseil Ecole-Collège et du Conseil de Cycle 3 sont également indiqués dans l'annexe 3 pour information.

Mme la Principale rappelle que d'autres commissions ou groupes de travail existent au sein du collège, qui se réunissent régulièrement, selon les besoins : le GPDA (Groupe de Pilotage des Dispositifs d'Accompagnement), le groupe de travail sur le Règlement Intérieur, le FSE (Foyer Socio-Éducatif), l'Association Sportive et l'amicale des personnels.

Arrivée de Mme BRUNET, CPE, à 18 h 35.

4 - BILAN MORAL ET BILAN FINANCIER DE L'ASSOCIATION SPORTIVE « LA LIBELLULE »

L'assemblée générale de l'association sportive s'est déroulée mardi 15 novembre 2022, en présence de Mme HERAUD, Présidente de l'association, Mme DUPRAT (secrétaire de l'AS), Mme ABLINE, M. SAVINAUD (trésorier de l'AS), M. MIGAUD, 86 élèves présents.

1) BILAN MORAL 2021-2022

1 - Nombre de licenciés 2021/2022

152 garçons licenciés

90 filles licenciées

TOTAL 242 licenciés soit presque la moitié du collège

(Pour information, les chiffres d'élèves licenciés sont de 30 % au niveau du département, 23 % au niveau national).

2 - Les temps forts et actions de l'AS du Collège

- Les « 13h-14h » tous les jours : initiation, approfondissement dans différentes activités sportives malgré des créneaux réduits (protocole sanitaire : groupes de pratique par niveau de classes, listes d'élèves préétablies).
- Le mercredi 20 septembre 2021 : journée du Sport Scolaire : participation de tous les élèves de sixième en Basket 3x3, tennis de table et gymnastique sur la matinée.
- Commande de T-shirt de l'AS « la libellule »
- Sorties de début d'année mises en place par notre AS car les compétitions n'étaient pas autorisées en début d'année (Covid 19): Sortie Kayak à MERVENT pour les 4^{ème} le 06 octobre 2021, sortie Accrobranches à MESNARD LA BAROTIERE pour les 6^{ème} le 13 octobre 2021, sortie Escalade à LA ROCHE SUR YON pour les 5^{ème} le 24 novembre 2021, sortie Surf à TALMONT SAINT HILAIRE pour les 3^{ème} le 10 novembre 2021.
- Le séjour à Mervent pour les élèves de 6^{ème} autour des activités de pleine nature (VTT, kayak, course d'orientation).
- Sorties de fin d'année pour chaque niveau de classe : sortie accrobranches pour les 5^{ème}, Sortie surf à JARD SUR MER (plage de la mine) pour les 4^{ème}, sortie O'Gliss Park pour les 3^{ème}, sortie randonnée à JARD SUR MER pour les 6^{ème} qui ne viennent pas au séjour à MERVENT.

6 rue de la Plaine - BP 63
85111 CHANTONNAY CEDEX

3 - Les compétitions auxquelles nous avons participé en 2022 :

En raison des différents protocoles sanitaires, les compétitions n'ont pu reprendre qu'à partir du mois de mars :

- 02 mars 2022 : course d'orientation à AIZENAY
- 23 mars 2022 championnat départemental de badminton à LA ROCHE SUR YON (titre de champion départemental pour les minimes)
- 23 mars 2022 : championnat départemental de tennis de table à LA ROCHE SUR YON (titre de champion départemental pour une équipe)
- 30 mars 2022 : championnat départemental de basket à LA ROCHE SUR YON
- 06 avril 2022 : championnat académique de badminton à EVRON 53 (classement 2^{ème})
- 06 avril 2022 : championnat académique de tennis de table à LA CHAPELLE SUR ERDRE (classement : 2^{ème})
- 27 avril 2022 : championnat départemental d'athlétisme AUX SABLES D'OLONNE
- 01 juin 2022 : championnat départemental de raid à CHANTONNAY (3 équipes + une équipe de professeurs du collège participent à cet évènement).

2) BILAN FINANCIER 2021-2022

Recettes :

- Subvention mairie : 2 015 €
- Remboursement UNSS transport : 1 660 €
- Cotisations licences : 2 055 €
- Prélèvement sur fonds de réserves : 3 005 €

Total : 8 735 €

Dépenses :

- Affiliation : 80 €
- Cotisation district : 20 €
- Mutualisation des transports : 250 €
- Contrat UNSS : 1 130 €
- Transports : 1 830 €
- Frais de banque : 80 €
- Cotisation MAIF : 45 €
- Matériel divers : 600 €
- Achat de nouveaux maillots : 300 €
- Participation aux t-shirts de l'AS : 500 €
- Sorties à la journée : 4000 €
- Séjour sportif à Mervent : 900 €

Total : 8 735 €

Solde créditeur au 13/11/2022 : 5 415 €

5 - DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES POUR INFORMATION

Mme la Gestionnaire présente la Décision budgétaire modificative n° 10 pour information :

Fonds Social : Intégration des subventions reçues au titre de la dotation suite à notre demande (2 228,31 €) + 2nde dotation reçue début octobre (2 000 €), auxquelles s'ajoute l'enveloppe au titre du CLA (2 000 €), soit un total de 6 228,31 €.

Manuels scolaires : Intégration de la somme décidée suite au vote sur les crédits globalisés soit 1 133 €.

Droits de reprographie : Intégration de la somme décidée suite au vote sur les crédits globalisés soit 800 €.

Installations sportives : subvention du Conseil départemental de 14 266,16 € pour le financement des installations sportives mises à disposition, à titre onéreux, par la municipalité de Chantonnay.

Crédits pédagogiques attribués dans le cadre du CLA : 1 350 € (financement d'un projet Slam).

Ajustements pour les bourses nationales : 2 184 €, suite à l'augmentation du nombre de boursiers sur 2022-2023 par rapport à 2021-2022.

Subvention FCSH du département : suite à notre demande pour l'achat d'un nouveau chariot pour les plateaux au self ainsi qu'au matériel acheté dans le cadre de la mutualisation avec le collège Gaston Chaissac, le Conseil Départemental a octroyé une subvention de 6 289,43 €.

6 - DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE POUR VOTE

Mme la Gestionnaire présente la décision budgétaire modificative n° 12 pour vote, correspondant à l'avance sur facturation dans le cadre de la mutualisation avec le Collège Gaston Chaissac pour le SRH pour un montant de 48 900,79 €.

Votants	Pour	Contre	Abs./Blanc/Nul
21	21	0	0

La Décision Budgétaire Modificative n° 12 relative à l'avance sur facturation dans le cadre de la mutualisation est adoptée à l'unanimité.

7 - BUDGET 2023

Madame QUILLET présente le budget de l'exercice 2023, qui est un acte de prévision et d'autorisation approuvé par le Conseil d'Administration. Il sera révisé en cours d'année, par l'intermédiaire des Décisions Budgétaires Modificatives (D.B.M.).

7-1) Présentation du tableau Budget

Les dépenses sont indiquées à gauche et les recettes à droite, pour chaque domaine (activités pédagogiques, vie de l'élève, administration et logistique, restauration et hébergement, bourses nationales).

Mme la Gestionnaire explique que les codes commençant par 1 correspondent à l'Etat, le 2 à la collectivité et le 0 au collège.

7-2) Principes budgétaires

Mme la Gestionnaire explique que l'exercice budgétaire est marqué par 5 principes fondamentaux.

Le principe d'annualité : L'autorisation budgétaire donnée à l'ordonnateur pour collecter les recettes et mettre en œuvre les dépenses ne vaut que pour un an. L'exercice budgétaire est calé sur l'année civile.

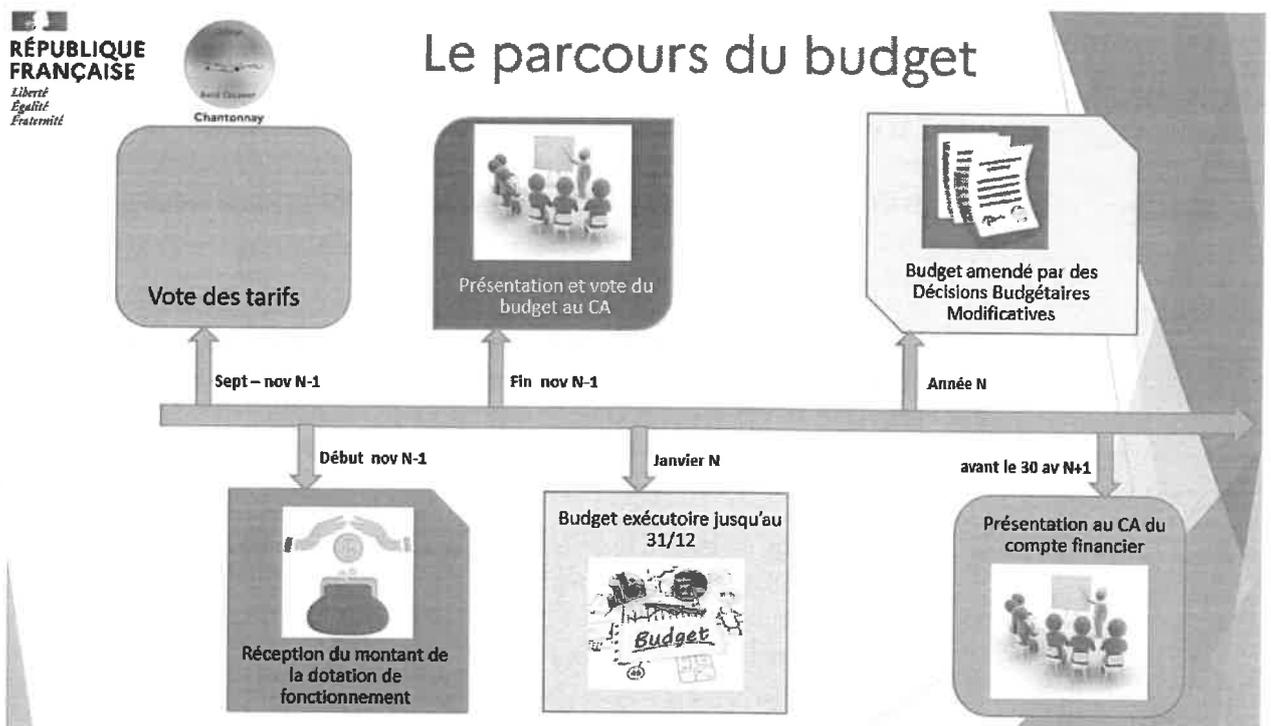
L'unité : Le budget doit figurer dans un document unique, à des fins de lisibilité et de transparence et la totalité des dépenses et des recettes de l'établissement doit être en équilibre.

L'universalité : L'universalité budgétaire impose que le budget décrive, pour la durée de l'exercice, l'ensemble des dépenses et des recettes. Là encore, il s'agit d'assurer la sincérité et la transparence de l'acte budgétaire.

La spécialité : Les crédits sont ventilés par service pour répondre aux missions de l'EPL (Établissement Public Local d'Enseignement). Les subventions sont fléchées.

La sincérité : Le principe de sincérité budgétaire nous interdit de sous-estimer les charges ou de surestimer les recettes prévues au budget.

7-3) Le parcours du budget (infographie)



7-4) La structure budgétaire

Le budget est structuré en deux sections :

- La section « fonctionnement » concerne les opérations courantes de l'établissement. Elle est composée de :
 - 3 services généraux : Activités pédagogiques (AP), Administration et logistique (ALO) et Vie de l'élève (VE)
 - 2 services spéciaux : Service des bourses nationales (SBN) et Service de restauration et d'hébergement (SRH).
- La section « opérations en capital » retrace les achats de biens immobilisables, c'est-à-dire dont la valeur unitaire hors taxe est supérieure ou égale à 800 € et qui feront l'objet d'un amortissement.

Afin de permettre un suivi plus fin des recettes et des dépenses, ces services sont subdivisés en domaines et en activités.

7-5) Les principales recettes de l'établissement

Les versements des familles et des commensaux au SRH : 256 803,50 € (soit une augmentation de 17 % liée à la hausse des tarifs. Le calcul se base sur un prévisionnel de 500 élèves demi-pensionnaires).

Lors de l'élaboration du budget, nous sommes d'abord contraints de réfléchir à l'estimation du crédit nourriture, calculé grâce aux recettes du Service restauration afin de construire le reste du budget. En effet, on prend en compte l'ensemble des recettes du Service restauration pour le calcul du montant des reversements relatifs :

- A la contribution aux frais de personnels du service restauration reversée au Département qui correspond à 22,50 % des recettes.
- A la contribution au fond commun des services hébergement (besoins éventuels de matériel de restauration), reversée également au Département : 1,25 % des recettes.
- Et 18 % de ces recettes sont reversées au service ALO Administration et Logistique, pour la prise en compte des charges de viabilisation (eau, électricité, chauffage). C'est ce que l'on appelle la contribution entre services.

Une représentante des parents d'élèves a demandé pourquoi le budget alloué au Bio et au Local est en réduction. La Gestionnaire a précisé que c'est plus complexe cette année du fait de la préparation des repas mutualisée avec le Collège Gaston Chaissac de POUZAUGES (950 repas / jour à produire).

La dotation globale de fonctionnement

- Pour 2023, le Conseil départemental a attribué 75 302 € au collège + 70 000 € de dotation complémentaire pour la viabilisation.
- Nouvelle mesure d'écrêtement décidée par le Conseil Départemental.
- Le Conseil Départemental s'est basé sur le compte financier 2021, pour évaluer la dotation 2022, mais n'a tenu compte des prélèvements du Conseil d'Administration que pour le budget primitif 2022 et pour l'énergie.

Subventions affectées de l'État et du département :

1/ Subventions de la part du Ministère : les bourses nationales, les fonds sociaux, les manuels scolaires et les droits de reprographie.

2/ Subvention de la part du Département : les installations sportives, les visites d'entreprises et les aides départementales aux collégiens.

Recettes diverses de l'établissement : loyers (3 personnels logés : un assistant d'éducation à temps complet et deux enseignants ponctuellement à la nuitée), la taxe d'apprentissage et les pertes de carte de self.

7-6) Répartition des dépenses de l'établissement

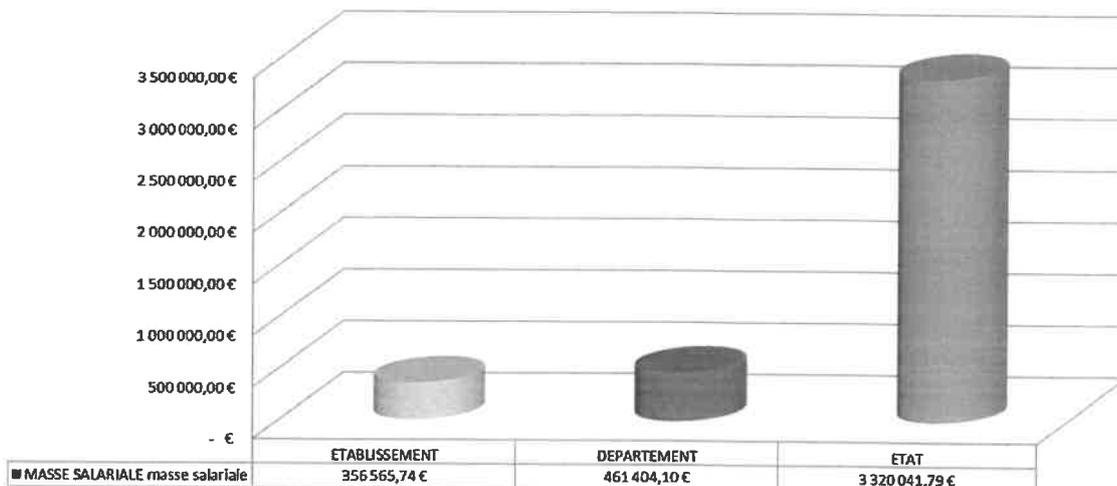
Pour 2023, le montant des dépenses s'élève à 430 525,68 €, réparti de la manière suivante :

- o AP = Activités Pédagogiques : 90 624,89 € (17 %)
- o ALO = Administration et Logistique : 173 946,07 € (31 %)
- o SRH = Service de Restauration et d'Hébergement : 257 523,50 € (46 %)
- o SBN = Service des Bourses Nationales : 28 953 € (5 %)
- o VE= Vie de l'élève : 5 465,49€ (1 %)

7-7) Les emplois

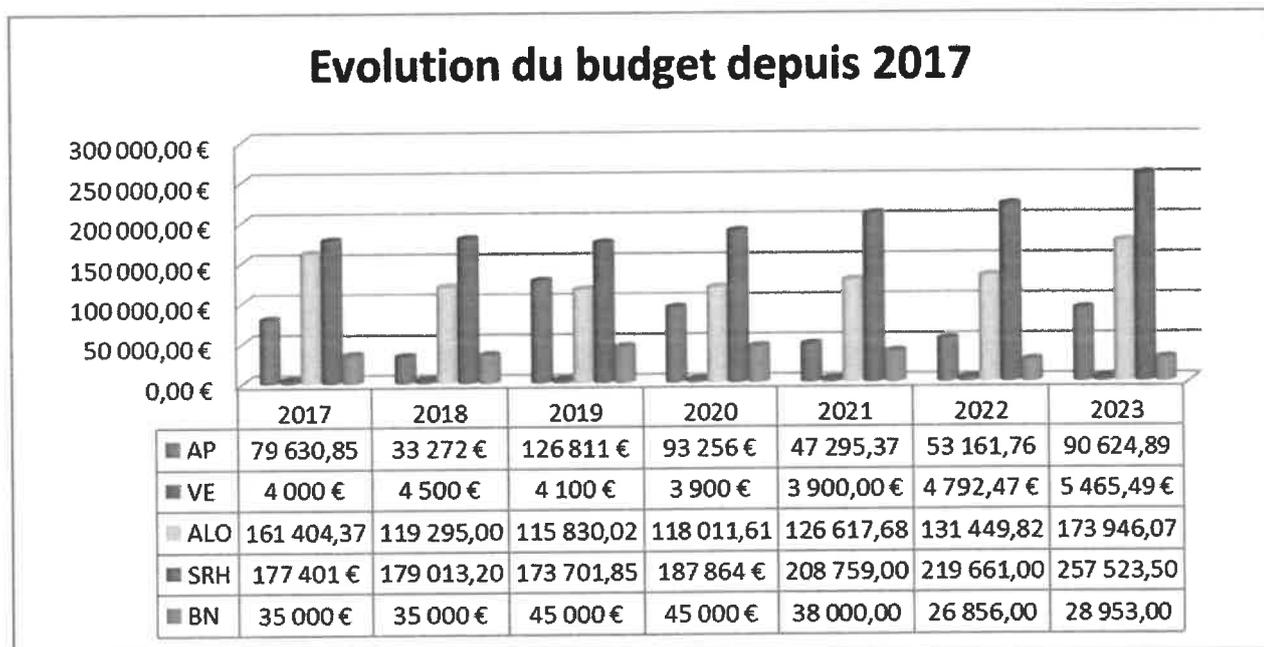
La Gestionnaire souhaite aborder le thème des emplois dans l'établissement car la présentation du budget met en lumière la dotation de fonctionnement de l'établissement allouée par le département et les ressources propres du collège que sont les recettes de SRH. Or, cet établissement fonctionne en grande partie grâce à ses personnels qui sont rémunérés par l'état.

MASSE SALARIALE



La part établissement correspond aux salaires des AED (Assistants d'Éducation) et aux salaires des AESH (Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap) : ces salaires sont pris en charge par des services mutualisateurs, ce n'est pas directement le collège qui paie ces salaires.

7-8) Le budget 2023



7-9) Projet de budget soumis au vote

La synthèse du budget est présentée aux membres du Conseil d'Administration, avec un total de 556 512,95 € en dépenses et 545 860,71 € en recettes.

- **Prélèvement sur fonds de roulement** : le budget de l'exercice 2023 est présenté en déséquilibre et nécessite donc un prélèvement sur le fonds de roulement du collège, d'un montant de 3 101,36 €. Cette somme correspond au financement de la part des accompagnateurs des échanges et voyages scolaires.

Votants	Pour	Contre	Abs./Blanc/Nul
21	21	0	0

Les membres du Conseil approuvent le prélèvement sur fonds de roulement de 3 101,36.

- **Ligne amortissement réel** : - 7 750,88 €

Il s'agit de la perte de valeur de biens achetés par le collège, prise en considération dans le budget de l'amortissement mais qui n'a pas de conséquence sur le fonds de roulement (écritures comptables).

Mme la Principale remercie la Gestionnaire à la fois pour le travail réalisé et pour sa présentation du budget claire et détaillée et soumet au vote le budget.

Mme HERAUD soumet ensuite au vote le budget 2023.

Votants	Pour	Contre	Abs./Blanc/Nul
21	21	0	0

Le budget 2023 est adopté à l'unanimité.

8 - TABLEAU DES SORTIES SCOLAIRES

Mme la Principale rappelle que, concernant les sorties obligatoires, la prise en charge financière est faite intégralement par le collège.

Actions	Lieux	Classes	Nombre d'élèves	Coût	Dates
Peace and Love	Quai M La Roche sur Yon	3D	15	Entrées = 45€ Transport = 203 €	12/12/2022 14h à 15h45
Festival Eperluette	Espace Sully Chantonnay	Tous les 6 ^{ème}	133	Entrées = 359.10€	28/11/2022 14h40 à 16h20
Représentation théâtrale « Le Horla » & « Marion, 13 ans pour toujours »	Au collège + L'Échiquier Pouzauges	3D	15	Entrées = 150€ Transport = non connu à ce jour	09/12/2022 17/01/2023
Parcours Education à l'image	Au collège + Les Haras de Vendée La Roche sur Yon	5B 4C	33	Entrées = 300 € Transport = non connu à ce jour	Mars & Mai 2023
Parcours Passeport Vendée Civisme	Au collège + La Roche sur Yon	4C	17	Entrées = 150€ Transport = non connu à ce jour	Février à Mai 2023
Parcours Education à la justice	Au collège	5B 4C	33	Intervention = 150 €	Février ou Mars 2023

Comme le fait remarquer un parent d'élève, les sorties présentées concernent principalement les classes de SEGPA. La Principale confirme et précise que les sorties sont proposées par les enseignants selon des projets pédagogiques en lien avec leur programmation, très souvent.

Le tableau des sorties est soumis au vote.

Votants	Pour	Contre	Abs./Blanc/Nul
21	21	0	0

Le tableau des sorties scolaires programmées de décembre 2022 à mai 2023 est adopté.

9 - CHARTE DES VOYAGES ET ACTE D'ENGAGEMENT

La Charte des voyages a été retravaillée avec les enseignants à l'occasion d'une réunion au retour des congés d'automne, afin d'ajouter plusieurs éléments et notamment les motifs d'annulation d'un voyage et le principe de la régie.

Votants	Pour	Contre	Abs./Blanc/Nul
21	21	0	0

La charte des voyages est adoptée à l'unanimité.

L'acte d'engagement est un document réalisé par le Rectorat et présenté aux membres du CA.

Votants	Pour	Contre	Abs./Blanc/Nul
21	21	0	0

L'acte d'engagement est adopté à l'unanimité.

10 - BUDGET ET PROGRAMME DES DEUX ECHANGES SCOLAIRES

ECHANGE AVEC EBERMANNSTADT : BUDGET & PROGRAMME

Échange organisé par Mme LEFEBVRE du jeudi 9 mars au jeudi 16 mars 2023 (Français à Ebermannstadt) puis accueil des Allemands du jeudi 16 mars en soirée et départ le jeudi 23 mars) pour un coût de 215,60 € par élève.

Votants	Pour	Contre	Abs./Blanc/Nul
21	21	0	0

Le budget et le programme de l'échange avec Ebermannstadt sont approuvés à l'unanimité.

ECHANGE AVEC CATARROJA EN ESPAGNE : BUDGET & PROGRAMME

Échange organisé par Mme BODIN du jeudi 16 mars (départ 22 h 00) au vendredi 24 mars (arrivée à 22 h00) pour un coût de 190,20 € par élève.

Votants	Pour	Contre	Abs./Blanc/Nul
21	21	0	0

Le budget et le programme de l'échange avec Catarroja en Espagne sont approuvés à l'unanimité.

6 rue de la Plaine - BP 63
85111 CHANTONNAY CEDEX

VOYAGE A DUBLIN EN IRLANDE : PARTICIPATION MAXIMALE DES FAMILLES

Lors du précédent conseil d'administration, les membres avaient voté contre la somme de 600 € comme participation des familles.

Mme AUTEFORT, professeur d'anglais, a renégocié avec la Société « Les Voyages Chaigneau ». La participation maximale de 500 € correspondrait au coût du voyage. Ce voyage à Dublin en Irlande concernera 48 élèves de 4^{ème} et aura lieu du 7 au 12 mai 2023.

Mme ROCHETEAU, représentante des parents d'élèves, considère qu'à ce tarif, c'est un voyage élitiste, qui entrainera une sélection des potentiels élèves inscrits.

La Principale reconnaît que cette somme est élevée et précise que nombre d'établissements se tournent vers l'Irlande, en raison du fait que le passeport est à présent exigé pour l'Angleterre.

Mme GUINAUDEAU, représentante des parents d'élèves, demande pourquoi Dublin ? Mme AUTEFORT répond que beaucoup de visites sont gratuites dans la capitale et que cette destination limite également les frais de déplacement par rapport à la précédente destination.

Mme ROCHETEAU demande quelle est la conséquence, si cette somme de 500 € n'est pas votée. La Principale répond que le voyage n'aurait pas lieu, tout simplement.

Mme HERAUD soumet au vote la participation des familles pour un montant de 500 €.

Votants	Pour	Contre	Abs./Blanc/Nul
21	16	0	5

La participation des familles de 500 € pour le voyage en Irlande est adoptée.

Mme ROCHETEAU, représentante des parents d'élèves, demande ce qui se passera s'il n'y a pas assez d'inscrits. Mme la Principale répond que le voyage serait annulé en-dessous de 44-45 élèves.

VOYAGE A DUBLIN EN IRLANDE : BUDGET & PROGRAMME

L'échéancier (sur 4 mois de janvier à avril) et le programme du voyage organisé par Mme AUTEFORT du dimanche 7 au vendredi 12 mai 2023 sont soumis au vote.

Votants	Pour	Contre	Abs./Blanc/Nul
21	19	0	2

Le budget et le programme du voyage à Dublin en Irlande sont approuvés.

11 - DÉLÉGATION DE SIGNATURE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU CHEF D'ETABLISSEMENT POUR LES CONVENTIONS ET CONTRATS 2023

Il est demandé aux membres du CA d'autoriser Mme HERAUD à signer les conventions et les contrats pour l'année 2023.

Votants	Pour	Contre	Abs./Blanc/Nul
21	21	0	0

Les membres du conseil d'administration se prononcent en faveur de cette autorisation.

12 - CONTRATS ET CONVENTIONS

SACEM : redevance pour droits d'auteur (coût annuel de 594,72 €)

Votants	Pour	Contre	Abs./Blanc/Nul
21	21	0	0

Le conseil d'administration autorise Mme la Principale à signer la convention avec la SACEM.

CNED : Avenant à la convention d'accueil ponctuel au collège des EFIV (Élèves issus de Familles Itinérantes et de Voyageurs)

Votants	Pour	Contre	Abs./Blanc/Nul
21	21	0	0

AROEVEN : Intervention auprès des élèves pour la prévention du harcèlement (coût 1 280 €)

Votants	Pour	Contre	Abs./Blanc/Nul
21	21	0	0

Le conseil d'administration autorise Mme la Principale à signer la convention avec l'AROEVEN.

CANOPE : Charte de prêt de matériel « Numérithèque » pour deux drones et un chargeur de batterie dans le cadre d'un projet avec le professeur de technologie, M. LABIGNE.

Votants	Pour	Contre	Abs./Blanc/Nul
21	21	0	0

Le conseil d'administration autorise Mme la Principale à signer la convention avec CANOPÉ.

CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT : Convention relative à la participation du département de la Vendée aux frais de transport liés aux regroupements pédagogiques. Cette convention permettra de prendre en charge 80 % des frais de transport par le département lors de la venue des primaires au collège.

Votants	Pour	Contre	Abs./Blanc/Nul
21	21	0	0

Le conseil d'administration autorise Mme la Principale à signer la convention relative à la participation du Département aux frais de transport liés aux regroupements pédagogiques.

13- QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse n'a été soumise à la Principale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 35.

La secrétaire de séance,

Ludovine BILLY

La Présidente,

Tania HERAUD